

Département de la Manche
Canton de Bréhal

Commune de Folligny

Communes associées :

La Beslière
Le Mesnil-Drey

Accueil de Loisirs sans Hébergement
Folligny - 50320

PROJET PEDAGOGIQUE

Années 2019/2021

Projet pédagogique

L'accueil de loisirs a ouvert ses portes en 1996, pour faire face aux différents besoins de garde sur le territoire. La structure s'adapte continuellement pour prendre en compte les besoins des familles et les nouvelles réglementations.

L'équipe d'animation souhaite que les enfants repartent de ces lieux en ayant passé de bons moments, et qu'ils se remémorent ces temps comme ceux où ils ont gardé des bons souvenirs d'enfance.

Lieu de découverte, d'expériences à échanger...

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : Les accueils de loisirs (précédemment nommés centres de loisirs) sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle, en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances. Ils offrent des activités de loisirs diversifiées excluant des cours et apprentissages particuliers tels que les cours de musique ou de dessin.

➤ *L'accueil de loisirs :*

- 1. Un centre ouvert à tous*
- 2. Des moments agréables*
- 3. L'enfant au centre des projets*
- 4. Un lieu sécurisé*
- 5. Un accompagnement à l'autonomie*

➤ *L'équipe éducative*

➤ *L'organisation des différents temps :*

- 1. L'accueil de loisirs*
- 2. La cantine*
- 3. La garderie*

L'accueil de Loisirs

- ❖ ***L'accueil de loisirs doit être un centre pour tous, ouvert aux publics handicapés, défavorisés, aux rangs sociaux différents, aux différentes ethnies et aux différentes religions.***

Pour cela l'animateur aura un comportement juste, neutre et équitable envers tous les publics. Il saura faire preuve d'ouverture d'esprit. Il n'arborera pas de signes distinctifs. L'enfant a le droit à la différence. Il saura respecter la laïcité c'est-à-dire respecter l'absolue liberté de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire ainsi que la liberté de tous les cultes.

Le directeur veillera à avoir une communication envers les familles pour s'informer du contexte familial et social de l'enfant si besoin est. Il se devra ensuite d'en tenir informés les animateurs. L'animateur devra aussi se montrer disponible et à l'écoute envers les familles pour répondre à leurs questions.

L'animateur veillera à intégrer chaque enfant au groupe déjà existant. Il devra expliquer les règles et montrer les locaux à chaque nouvel enfant fréquentant l'accueil de loisirs.

Les échanges (inter-âges, rencontres entre plusieurs accueils de loisirs des communes environnantes) seront favorisés pour que les enfants s'ouvrent à un autre public. Cela est déjà mis en place avec des inter-centres chaque année avec les communes environnantes. De plus, différents prestataires interviennent au sein de de l'accueil de loisirs (animateur sportif, diététicienne...) afin de diversifier les sources d'informations et d'animations.

De plus, les sorties et les activités seront en relation avec les évènements importants culturels et régionaux, mouvement populaire. Par exemple, l'ALSH participe activement au défilé de carnaval avec les centres de Granville Terre et Mer, les fêtes comme Halloween sont mises en avant etc...

- ❖ ***L'accueil de loisirs a pour but de permettre aux enfants de passer des moments agréables et de bonnes vacances***

En favorisant leur épanouissement et en les aidant à s'enrichir culturellement, intellectuellement et moralement dans un cadre sécurisé. L'animateur veillera à bien différencier les termes « travail / activité », l'enfant n'est pas là pour faire du travail. L'enfant est là en vacances et l'animateur l'aidera à les vivre pleinement.

Lors des temps mercredis, l'équipe d'animation est consciente que l'enfant a un rythme soutenu toute la semaine et c'est pour cela que l'animateur s'adaptera aux besoins et aux rythmes du groupe. Il s'agit pour les enfants d'un moment de relâchement dans la semaine. Ces temps périscolaires sont pour les enfants des moments de convivialité, de partage et de liberté d'expression.

L'animateur sera à l'écoute des enfants, il essaiera de comprendre la réaction de ceux-ci (pourquoi y-a-t-il un manque d'enthousiasme ? comment puis-je modifier cette activité ? ...). L'animateur saura se remettre en question et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas. Un temps est défini pour faire le bilan des activités avec les enfants et avoir leurs ressentis.

❖ *L'animateur essaiera de rendre l'enfant acteur de ses vacances*

A l'accueil de loisirs, les enfants auront à leur disposition une boîte à idées que les animateurs ouvriront à chaque fin de semaine (lors des vacances) ou bien à chaque fin de mois (période scolaire). Leur choix d'activité sera traité avec l'équipe d'animation et celle-ci essaiera d'intégrer les idées des enfants dans le projet d'activités. L'animateur ne devra pas se contenter d'écouter les enfants, il devra aussi prendre en compte la parole de l'enfant, cela instaurera une relation de confiance entre l'animateur et l'enfant. De plus, il essaiera de construire une relation individuelle avec les enfants. Il aidera l'enfant à formuler et à réaliser ses projets, il motivera aussi l'enfant sans le forcer. Pour susciter l'envie chez les enfants il faut que les locaux soient décorés, propres et rangés. L'animateur devra aussi accepter que l'enfant ait envie de ne rien faire et ne souhaite pas participer à une activité qui lui est proposée. Il se devra de toujours accepter le choix de l'enfant et d'essayer de le comprendre. L'enfant doit se sentir libre dans ses choix.

Il est primordial de donner une finalité à l'activité, cela s'inscrira dans un projet, une thématique (ne pas faire une activité pour faire une activité). De plus, celles-ci devront être variées et modernes.

L'animateur se devra de toujours valoriser l'enfant dans son activité et ne repassera pas derrière lui pour l'enjoliver, mais l'animateur peut le conseiller, l'inspirer, l'encourager.

❖ *Le cadre sera toujours sécurisant*

Les règles de vie du centre seront construites avec les enfants afin de les responsabiliser et de pouvoir leur exposer les limites pour qu'ils ne se mettent pas en danger. Les enfants seront sensibilisés à tout âge à une bonne hygiène de vie à chaque moment de la vie du centre. L'animateur devra dialoguer avec l'enfant et lui exposer les limites et quels sont les différents dangers qu'il encourt en ne respectant pas les règles instaurées.

L'animateur respectera lui-même ses règles pour la cohérence du groupe. Il se devra d'être vigilant par rapport aux conflits entre les enfants, aux oppressions quotidiennes qu'ils peuvent subir et se montrera particulièrement vigilant au harcèlement. Il saura se montrer vigilant face à la ségrégation sexuelle et veillera à ce que la mixité soit respectée, (ex : activité unisexe, danse pour tous etc...)

Pour son épanouissement et son développement, le rythme de l'enfant sera respecté individuellement et non par tranche d'âge. En effet, un enfant ne se retrouve pas forcément dans sa tranche d'âge et cela risquerait de le mettre en difficulté. Les temps d'activités et les technicités seront adaptés à l'enfant ainsi que le matériel. Si une pièce pour la sieste/le repos est à disposition, un animateur sera détaché de l'équipe pour surveiller celle-ci. Les enfants qui en font la demande, même s'ils sont « grands » pourront aussi aller à la sieste ou se reposer. Cette dernière n'est pas réservée qu'aux plus petits. Un temps de repos est proposé pour ceux qui ne souhaitent pas dormir avec une musique calme en chaque début d'après-midi. Le repos et le sommeil sont très importants chez les enfants pour leur bon développement, pour cela leur besoin sera respecté par chaque animateur et individuellement.

La journée sera rythmée par des temps libres, des temps calmes et des temps d'activités et de jeux. Lors des vacances scolaires, pour que l'enfant ait un repère (il n'est pas à l'école ou à la garderie) des rituels auront lieu (par exemple une chorégraphie spécifique à l'accueil de loisirs sera réalisée avec les animateurs et les enfants chaque matin, et celle-ci changera à chaque vacances scolaires).

❖ **Autonomie**

L'enfant sera accompagné dans sa prise d'autonomie. Celle-ci sera progressive sinon le risque est de mettre l'enfant en difficulté si cette dernière est trop rapide. Les grands seront responsabilisés par rapport aux plus petits en les aidant. Les enfants participeront activement à la vie du centre (décoration libre en fonction du thème, rangement du centre avec une musique de rangement spécifique au centre de loisirs etc...)

A la cantine, les enfants débarrasseront seuls leur table avec les différents paniers mis à leur disposition.

L'enfant sera sensibilisé dès son plus jeune âge à l'environnement qui l'entoure et à respecter celui-ci. Par exemple, l'action « nettoyons la nature » a été menée aux alentours de l'école et chaque enfant a été sensibilisé en amont. Cela sera aussi abordé pendant les vacances ou les mercredis lors de thématiques spécifiques.

L'équipe éducative

L'animateur en plus de tout ce qui est mentionné plus haut devra :

- Animer les différents temps
- Préparer les activités, les gérer du début à la fin
- S'impliquer dans la vie du centre, appliquer le projet pédagogique
- Etre disponible
- Respecter la convention internationale des droits de l'enfant, connaître le développement et le rythme de l'enfant
- Informer le directeur d'un manque de matériel, informer le directeur s'il a une suspicion de maltraitance envers un enfant, demander de l'aide quand il en ressent le besoin, répondre à des demandes organisationnelles et orienter vers les personnes concernées
- Etre présent au moment de l'accueil et du départ des enfants, échanger avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs d'informations sur la journée de leur enfant.
- Exercer une autorité bienveillante

Le directeur, de plus, devra :

- Mettre en application le projet pédagogique et l'évaluer
- Commander les repas avant 10 H la veille pour le lendemain (et les adapter en fonction des sorties) , gérer les manques de matériel
- Gérer les relations avec les différents partenaires, suivre les inscriptions
- Accompagner et former son équipe, suivre les animateurs stagiaires
- Organiser les sorties, coordonner le programme
- Gérer la trousse de secours ainsi que les PAI
- Veiller à la présence de dossier administratif avec les informations importantes concernant l'enfant accueilli.

L'organisation des différents temps

❖ ACCUEIL DE LOISIRS

➤ Lors des sorties

Lors des sorties un animateur est responsable de :

- la trousse de secours
- les PAI
- les fiches sanitaires
- la fiche de présences journalières.

Une affiche est mise en place sur la porte, indiquant les horaires de départ et de retour ainsi qu'un numéro d'urgence. Les animateurs comptent les enfants à la montée et à la descente du bus. Les enfants ont des colliers/badges indiquant l'origine du centre de loisirs ainsi qu'un numéro de téléphone portable d'un animateur présent sur place ou du directeur.

➤ Lors de l'accueil

Un animateur est présent et pointe les enfants à leur arrivée. Il prendra les informations nécessaires communiquées par les personnes accompagnant l'enfant. Il en tiendra informé le reste de l'équipe selon l'importance des informations.

➤ Lors du départ

Aucun enfant ne partira du centre si la personne désignée n'est pas venue le chercher. Les responsables légaux doivent avertir le matin si une autre personne vient le chercher. L'équipe d'animation se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

Si la liste des personnes pouvant récupérer l'enfant évolue au cours de l'année, les responsables légaux devront établir une autorisation écrite.

Comme mentionné dans le règlement, si personne n'est venu chercher l'enfant, celui-ci sera confié au dernier adulte présent ou à la gendarmerie du secteur. De plus une surfacturation de 5€ sera appliquée par retard et par enfant.

❖ CANTINE

A 12h les enfants se rendent sur le lieu de restauration avec les animateurs.

La table est mise en amont et est dressée avant l'arrivée des enfants par l'agent de service.

Les repas sont réchauffés et maintenus à une température d'au moins 65° jusqu'à l'assiette de l'enfant.

Tous les enfants ont à leur disposition des couverts (fourchettes, couteaux...), même les plus petits, sous le regard vigilant de l'agent de service. Celui-ci sert les enfants. Ces derniers débarrassent seuls leur table.

Les enfants sont sollicités et non forcés à goûter à tout.

❖ **GARDERIE**

La garderie périscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés au RPI de Folligny / Beauchamps durant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 7H30 à 9H05 et de 16H45 à 18H45.

Organisation :

Le matin : un animateur accueille les parents ainsi que les enfants et envoie ces derniers au car de 8H35 s'ils le prennent. L'animateur assure le bon déroulement de cet accueil et prend tous les messages concernant la restauration scolaire. Les enfants remis aux enseignants à 09h05.

Le soir : les enfants prennent leur goûter (fourni par les parents) dans le local dédié à la garderie. La cour attenante peut être utilisée pour des jeux extérieurs.

Les jeux, activités et animations sont généralement courts et adaptés aux différentes situations. En effet les enfants sont présents pour une courte durée le matin et les départs sont échelonnés le soir.

Le temps de garderie n'est pas un temps d'aide aux devoirs ni de soutien scolaire.